



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/03/21/11 portant sur

**LA SIGNATURE DE LA DEUXIEME CONVENTION CADRE OTLE
(OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET PARTENARIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT)**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 mars 2022*

PARTICIPANTS

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEBERT Christian – Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

49 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, ALBISER Yves, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, **MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, Membres Associés**

Messieurs, BALDET Christophe, CAMY César, DELHOMME Christophe, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame, Monsieur, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, PONSART Pascal, KLEINKLAUS Christophe, **Membres Associés,**

Messieurs, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DUPHIL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Madame, Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DECROIX Jean-Pascal, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame, Monsieur, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

CONTEXTE

Le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en partenariat avec la Banque des Territoires et en lien avec les Ministères concernés (Enseignement Supérieur et Cohésion des Territoires) ont mis en place dès 2019 l'OTLE (Observatoire territorial et partenarial du logement étudiant), qui a fait l'objet d'une première convention signée par la CCI, en tant que membre du Comité de pilotage. Cette première Convention est arrivée à échéance.

Dans le Département du 06, l'OTLE est cogéré par :

- ▶ La Métropole
- ▶ L'ADIL 06 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Cet Observatoire repose sur une gouvernance partenariale associant tous les acteurs de l'Enseignement Supérieur, du logement et des collectivités territoriales et a pour ambition de faire entrer le logement étudiant dans les politiques locales de l'habitat. Il vise à :

- ▶ comprendre l'évolution des besoins en matière de logement étudiant et de l'offre et leur articulation avec les marchés du logement ;
- ▶ faire dialoguer les acteurs pour améliorer la coordination de leurs actions ;



- › intégrer la politique du logement étudiant dans les politiques locales de l'habitat.

La deuxième convention cadre de l'OTLE, proposée à la signature de la CCI NCA, a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement de l'OTLE. Le projet de Convention est joint à la présente délibération.

Caractéristiques essentielles de la Convention :

- › **Maîtrise d'œuvre** : assurée par l'ADIL du 06 ;
- › Mise en place de 2 instances :
 - › **Un Comité de pilotage** (instance décisionnelle), composé de 3 collègues : « Territoire », « Logement » et « Étudiant ». L'Observatoire Immobilier d'Habitat (OIH) de la CCINCA sera membre du collègue « Logement ».
 - › **Un Comité technique** pour assurer le suivi de l'observatoire et de ses études. Il a pour objet d'élaborer des propositions et de préparer les réunions du Comité de pilotage. Il est composé des membres du Comité de pilotage, des bailleurs sociaux et d'un ou plusieurs représentants des professionnels de l'immobilier.
- › **Missions principales** :
 - › Vérification de la base nationale Mission 60 000 sur le département du 06 ;
 - › Collecte des données permettant de calculer les indicateurs nationaux ;
 - › Réalisation des études commanditées par les membres du Comité de pilotage.
- › **Durée** : trois ans, reconductible de manière tacite pour une durée similaire dans la limite de deux reconductions.

Cette convention n'implique aucune contribution financière pour la CCINCA qui s'engage à fournir les statistiques dont dispose l'OIH qui seraient utiles à la réalisation des missions de l'OTLE.

VU

- › L'article 48 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur
- › Le projet de deuxième convention cadre de l'Observatoire Territorial et Partenarial du Logement Étudiant (OTLE 06) ;
- › L'Avis favorable du Bureau en date du 11 mars 2022.

CONSIDERANT

- › Le contexte ci-dessus ;
- › Que le projet de deuxième Convention cadre de l'OTLE fixe les conditions de fonctionnement de l'OTLE et que cette convention n'implique, a priori, aucune contribution financière pour la CCINCA qui s'engage uniquement à fournir les statistiques dont dispose l'OIH qui seraient utiles à la réalisation des missions de l'OTLE ;
- › Que le Bureau a émis un avis favorable à la signature de cette deuxième convention cadre de l'OTLE en date du 11 mars 2022 ;



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DECIDE

- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer la deuxième convention cadre OTLE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

	Nombre d'inscrits : 62	
	Nombre de participants à la séance : 49 (<i>quorum : 32, atteint</i>)	
	Nombre de départs : 0	
	Nombre de votes exprimés : 44 (<i>quorum : 32, atteint</i>)	
<hr/>		
Abstention : 5	Contre : 1	Pour : 43

Cette délibération est approuvée à la majorité.

Nice, le 21 mars 2022

Le Secrétaire

Jessica BOVIS



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO